

C'est-à-dire que, par exemple un navire français touchant à Halifax, ne peut pas embarquer de fret dans ce port à destination d'un autre port canadien où il doit livrer le reste de sa cargaison.

Depuis quelques années, la connaissance du Canada a fait de grands progrès en France. Ceux qui ont suivi le mouvement qui s'est fait ont pu se rendre compte que l'opinion publique française en est maintenant arrivée à se préoccuper de notre pays, comme d'un pays d'avenir sur lequel chacun a les yeux fixés.

De nombreux articles, la plupart reproduits de nos journaux canadiens, et tout spécialement du *Paris-Canada*, sont publiés fréquemment dans la presse de Paris et des départements. Il est facile de remarquer également au Canada même, quoique beaucoup doivent passer inaperçus, (les passagers de cabine n'étant pas compris dans les statistiques d'émigrants) un courant tout à fait inusité de négociants et de voyageurs français de grande distinction, qui ont tous manifesté leur intention de créer des affaires, d'acquérir des terres et de s'intéresser de leurs capitaux dans des entreprises canadiennes. Et, toute réserve faite, on ne peut ignorer que beaucoup de ces intentions n'aient été réalisées pour la plupart à l'heure actuelle et que le pays n'en ait déjà largement profité.

L'ouverture prochaine d'une ligne directe de navigation à vapeur donnera un nouvel élan à ce mouvement plein de brillantes promesses pour l'avenir.

La sympathie est générale pour le Canada en France, et chaque jour voit s'augmenter le nombre des hommes d'affaires, des capitalistes, et particulièrement des propriétaires fonciers que la crise agricole qui sévit partout, inquiète pour l'avenir de leurs enfants, et qui viennent se renseigner près de moi ou m'écrivent.

Je puis vous assurer, monsieur le ministre, qu'un très grand nombre n'attendent que l'établissement de relations directes pour mettre leurs projets à exécution. Parmi les hommes qui connaissent le mieux le Canada, il faut compter tout d'abord les ministres français actuels, et les hommes marquants dans la politique, le commerce et les finances.

Je n'ai rien à vous apprendre personnellement, puisque c'est vous-même qui avez contribué à le leur faire connaître. Il est inutile que j'insiste sur ce point, près de vous, monsieur le ministre; nul mieux que vous, n'est à même de l'apprécier et de le faire apprécier par le gouvernement fédéral.

Le négociateur canadien aura donc à tirer parti de ces sympathies, et à s'entourer de tout ce qui peut l'aider dans sa mission. Ses instructions ne peuvent contenir que l'indication de la limite extrême des réductions que le Canada est décidé à consentir, en échange de l'adoption réciproque, sauf la restriction relative à l'éventualité d'un traité de réciprocité avec les États-Unis.

En résumé, monsieur le ministre, il s'agirait pour le gouvernement fédéral, de décider l'abolition du droit de 30 pour 100 sur les vins, en échange du traitement de la nation la plus favorisée par la France. En d'autres termes, de décider s'il est possible d'abandonner un droit de douane dont la perception ne s'élève qu'à \$30,995 par année, contre la jouissance des nombreuses réductions que j'ai indiquées au cours du présent rapport, qui constitueraient en faveur de notre commerce, une situation privilégiée sur les États-Unis pour la plupart de nos principaux produits d'exportation.

Les renseignements que j'ai recueillis aux sources les plus sûres, et de la part des notabilités les plus influentes, ne me permettent pas de douter que ce résultat ne puisse être obtenu. Mais il m'a été observé avec beaucoup d'insistance que le Canada devrait envoyer un représentant spécial, capable de traiter immédiatement, et suivant le terme consacré, qui soit d'avance *persona grata* près du gouvernement français.

Le souvenir des anciennes négociations qui ont eu lieu, rendent absolument nécessaire que les nouveaux pourparlers, s'il est décidé d'en ouvrir, soient tenus strictement secrets, afin que l'arrangement à intervenir ne soit rendu public que lorsque le texte en sera arrêté, mot à mot, et qu'aucune influence en dehors du Canada, ne puisse le faire échouer de nouveau. En dehors de l'abolition du droit de 30 pour 100 sur les vins, de notre part, et de l'admission à jouir du tarif conventionnel de la part de la France, il me paraît possible d'obtenir les divers points que j'ai indiqués, par